

Demande d'inscription exceptionnelle

Conformément à la décision de la CFVU du 26/01/2024, les étudiants qui souhaitent s'inscrire à l'Université pour l'année universitaire 2024-2025, au delà des dates limites d'inscription, sont soumis à une procédure dérogatoire de demande d'inscription exceptionnelle.

Calendrier des inscriptions :

Formations	Date limite d'inscription	Date limite d'inscription pour: - Étudiants en formation continue, apprentissage ou contrat de professionnalisation - Formations distancielles - Étudiants ayant confirmé une proposition lors de la phase complémentaire Parcoursup	Date limite des inscriptions suite à une demande exceptionnelle
- BUT 1 - L1 - PASS	31/08/2024	30/09/2024	14/10/2024
- BUT 2, BUT 3 - L2 - L3	31/08/2024	07/10/2024	
- LP	09/09/2024		
- Études Paramédicales* - IFSI promo février	30/09/2024 28/02/2025		
- M1	31/08/2024		
- M2 - Cycles d'Ingénieurs ESITech - Études médicales hors PASS	09/09/2024		
- Doctorat	30/10/2024		

*sous réserve d'acceptation du dossier d'expérimentation

UFR/Composante :

Date de dépôt :

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Mail :

Téléphone / téléphone portable :

Baccalauréat série / spécialité :

Année et lieu d'obtention :

Etudes ou activités
depuis le Baccalauréat :

Études envisagées :

Exposez les raisons de cette demande. Présentez vos motivations.

Pour quelle(s) raison(s) avez-vous du retard dans vos démarches?

ATTENTION : Sans réponse à ces questions, l'avis sera systématiquement défavorable.

NOM : Prénom :

AVIS du responsable pédagogique de la formation :

Avis favorable

Avis défavorable
pour le motif suivant :

AVIS du directeur de L'UFR :

Avis favorable

Avis défavorable
pour le motif suivant :

DÉCISION du VICE-PRÉSIDENT CFVU :

Avis favorable

Avis défavorable
pour le motif suivant :

Mont-Saint-Aignan, le